



HORAIRES DES COURS THEORIQUES

Mercredi : 14h – 16h

Prise de conscience des risques (alcool, stupéfiants, médicaments...), vitesse, distracteurs (téléphone...), règles et environnement, la route,...

Samedi : 10h – 12h

Visibilité éclairage, défaut du port de la ceinture, l'arrêt et le stationnement, les croisements et les dépassements, mécanique et la sécurité...

Tout nos cours sont dispensés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière, sur les différentes thématiques qui compose le code de la route.